

# **LEGRAND**

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
87000 LIMOGES

---

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Assemblée générale mixte du 24 mai 2013  
(8<sup>ème</sup> résolution)

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Deloitte & Associés**  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation  
d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**  
Assemblée générale mixte du 24 mai 2013  
(8<sup>ème</sup> résolution)

**Legrand**  
Société anonyme  
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
87000 Limoges

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, ou à certains d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2013

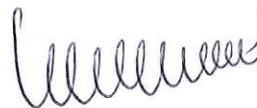
Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'A' with a horizontal line extending to the right and a small dot above it.

Gérard Morin

**Deloitte & Associés**

A blue ink signature consisting of a series of connected, wavy lines.

Jean-Marc Lumet